

**Demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale**

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site Internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
22/02/2018	22/02/2018	2018-6198
1. Intitulé du projet		
Projet de forage d'irrigation des Pépinières Raymond à Saint Gervais (33) - dossier de déclaration des travaux		
2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)		
2.1 Personne physique		
Nom	Prénom	
2.2 Personne morale		
Dénomination ou raison sociale	Pépinières Raymond	
Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale	RAYMOND Jean-Claude	
RCS / SIRET	4 4 9 2 0 9 1 0 5 0 0 0 1 3	Forme juridique SARL
Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1		
3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet		
N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>	
27. Forages en profondeur, notamment les forages géothermiques, les forages pour l'approvisionnement en eau, à l'exception des forages pour étudier la stabilité des sols.	a) Forages pour l'approvisionnement en eau d'une profondeur supérieure ou égale à 50 m. Forage à réaliser de 100 m	
4. Caractéristiques générales du projet		
Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique B.1 du formulaire		
4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition		
Création d'un forage de secours pour l'arrosage des pépinières Raymond, en doublon du forage BSS001WXJM existant.		
Le forage aura une profondeur maximale de 100 m et captera les formations calcaires du sommet de l'Eocène (Calcaire de Plassac).		
Après creusement, un tubage en acier INOX cimenté à l'extérieur permettra d'isoler les nappes d'eau de surface entre 0 et 75 m (cote prévisionnelle) conformément à l'arrêté du 11/09/2003. La partie aquifère sera équipé d'une crépie INOX de diamètre 219 mm.		

4.2 Objectifs du projet

Le forage sera exploité au débit maximal de 7 m³/h. Son exploitation se substituera aux prélèvements dans le forage existant en cas de dysfonctionnement de ce dernier. Il n'y aura pas augmentation des prélèvements.

Cet ouvrage est destiné à sécuriser l'arrosage des pépinières compte tenu de l'important enjeu économique que représenterait un dépérissement des végétaux subissant un déficit d'arrosage.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le forage sera creusé par la technique du rotary à la boue.

Dans un premier temps, un sondage de reconnaissance sera creusé en petit diamètre. Après examen des déblais, la coupe technique définitive du forage sera définie. Le forage sera ensuite alésé puis équipé d'une colonne en INOX, pleine de la surface à 75 m, crépinée de 75 m à 100 m. La partie pleine sera cimentée à l'extérieur. Un massif de gravier sera mis en place entre la crépine et le terrain.

Les boues de forage seront évacuées par une filière agréée.

Le forage sera nettoyé par traitement à l'hexaméthaphosphate de sodium et par pompage électrique. Les premières eaux boueuses seront décantées avant rejet dans une réserve existante au sein de la pépinière. Son trop plein se jette dans le fossé de RD115E1.

Les eaux des tests de pompage propres seront rejetées dans ce même fossé

Avant sa mise en service, le forage sera équipé d'une pompe et de ses accessoires annexes.

Ces travaux auront lieu dès réception du récépissé de déclaration des travaux déposée par application de l'article R214-1 du code de l'environnement

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le forage captera la nappe de l'Eocène supérieur (masse d'eau FFFG071 Sables, graviers, galets et calcaires de l'éocène nord AG) entre 75 et 100 m de profondeur. Le SAGE « nappes profondes de la Gironde » approuvé par arrêté préfectoral en date du 25 novembre 2003, il a fait l'objet d'une révision approuvée le 18 juin 2013, de nouveaux objectifs ont été définis pour la période 2013-2023.

Le SAGE définit les volumes pouvant être prélevés dans les différents aquifères profonds de la Gironde. La commune de Saint Gervais est située dans l'unité de gestion « Centre Gironde », pour laquelle la nappe de l'Eocène est déficitaire. Ce document prévoit un Volume Maximum Prélevable Objectif de 38,3 millions de m³ sur la zone. Le prélèvement annuel sollicité de 15 000 m³ représentera 0,04 % de ce volume. De plus, le niveau capté appartient à l'Eocène supérieur (calcaire de Blaye), il ne traversera pas l'aquifère de l'Eocène moyen et inférieur particulièrement visé par le SAGE "Nappes profondes de Gironde".

Lors de son instruction par la police de l'eau, le projet de forage sera soumis à l'avis de la CLE en charge de l'application du SAGE

Les débits et volumes sollicités dans le cadre de la déclaration d'exploiter le forage sont :

- Débit de pointe : 7 m³/h;
- Volume journalier de pointe : 100 m³
- Volume annuel : 15 000 m³
- Durée maximale de pompage par jour : 14,3 heures de préférence de nuit
- Période d'exploitation entre mars et octobre.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Les travaux de forage relève de la procédure déclarative (rubrique 1.1.2.0. de la nomenclature IOTA). La profondeur prévisionnelle du forage étant supérieure à 50 m, le dépôt du dossier de déclaration doit être précédé de la procédure "cas par cas" (art R122-2 du code de l'environnement).

Les prélèvements relèvent également de la procédure déclarative, rubrique 1.3.1.0. de la nomenclature IOTA (art R214-1 du CE), rubrique non concernée par la procédure "cas par cas".

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
- profondeur du forage	- 100 m
- Chambre de pompage cimenté à l'extérieur entre 0 et 75 m de profondeur, de diamètre	- 219mm
- Nappe de l'Eocène captée	
- colonne de captage en INOX de 75 à 100 m	-219 mm
- massif de gravier à l'extérieur de granulométrie	

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Pépinières Raymond
Nationale 137
33240 SAINT GERVAIS

Coordonnées géographiques¹

Long. 00° 27' 10" O Lat. 45° 01' 31" N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRI de Saint Gervais Les pépinières Raymond ne sont pas en zone inondable
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Saint Gervais été classée en zone de répartition des eaux pour l'aquifère de l'Eocène par arrêté préfectoral n°E2005/14 du 28 février 2005.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Prélèvement dans la nappe de l'Eocène supérieur : masse d'eau FFFG071 (Sables, graviers, galets et calcaires de l'éocène nord AG)
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Rabatement de nappe Les caractéristiques hydrodynamiques du niveau capté par le forage ne sont pas connus. En l'état des connaissances, il n'est pas possible de calculer l'incidence du prélèvement sur les niveaux de la nappe. Ils seront faibles du fait des volumes modérés à prélever.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Les travaux de forage sont bruyants. le chantier sera de courte durée (2 semaines environ), ils seront réalisés du lundi au vendredi entre 8 heures et 18 heures. Les prescriptions réglementaires seront respectées.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>rejet des eaux des essais de pompage, vers un fossé routier</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>L'entreprise en charge de la réalisation des travaux de forage sera responsable de l'évacuation et du traitement des déchets de chantier. Les boues de forage seront évacuées par une filière agréée</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

L'irrigation de la pépinière est conduite de façon raisonnée selon les besoins :

- L'arrosage se fait de préférence de nuit ;
- Une réserve permet le stockage des eaux de ruissellement qui sont utilisées en priorité ;
- Le dispositif d'arrosage est le goutte à goutte, économe en eau ;
- Les eaux "dégouttures" sont récupérées dans des caniveaux puis dirigées vers la réserve d'eau pour être recyclées.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le dossier de déclaration des travaux sera soumis à l'avis de la CLE "SAGE nappes profondes de Gironde", commission compétente pour se prononcer sur la pertinence du projet vis à vis de la gestion équilibrée des nappes profondes.

Un forage est déjà en exploitation, le nouveau forage est un forage de précaution, il n'y aura pas de nouveau prélèvement sur les eaux souterraines. Les prélèvements dans le forage seront soumis à étude d'incidence sur les milieux aquatiques par application des articles R214-1 et suivant du CE. Les incidences principales des prélèvements dans un forage concernent les milieux aquatiques. Une étude d'impact ne paraît donc pas nécessaire.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent


Objet

9. Engagement et signature

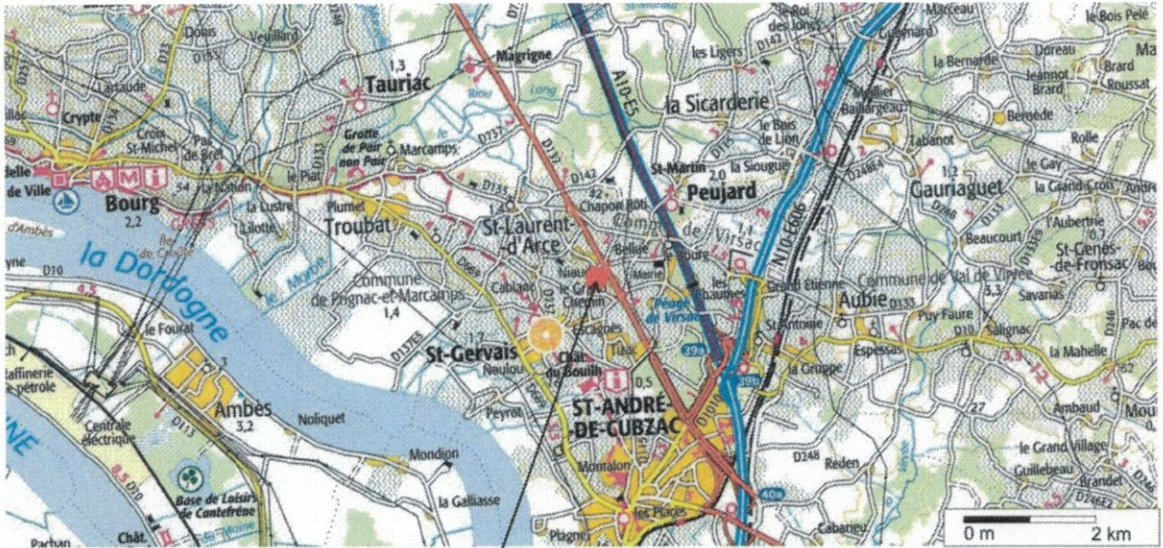
Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à **ST GERVAIS** le, **22 FEVRIER 2018**

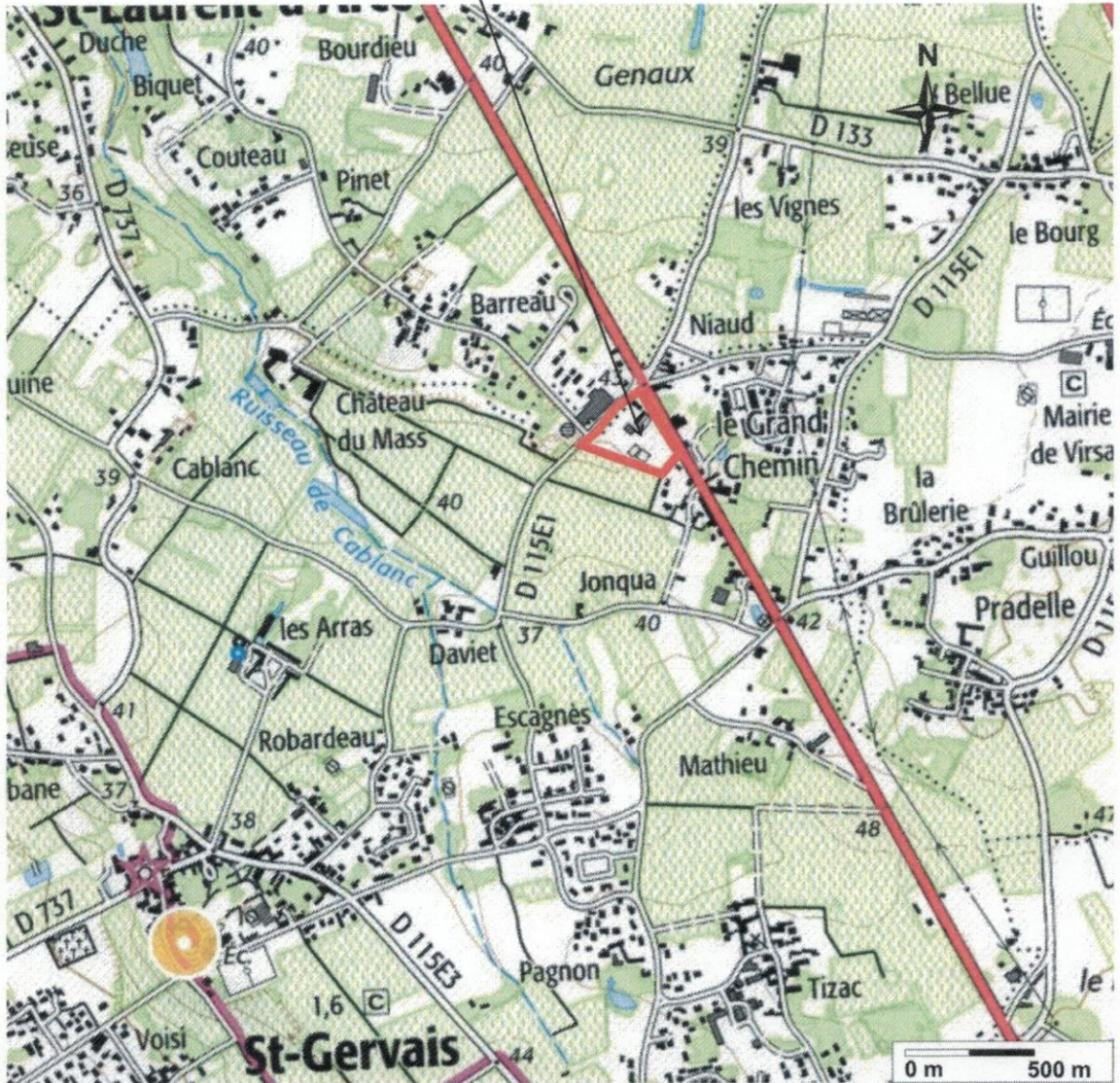
Signature



Annexe 2: Localisation des pépinières Raymond - IGN



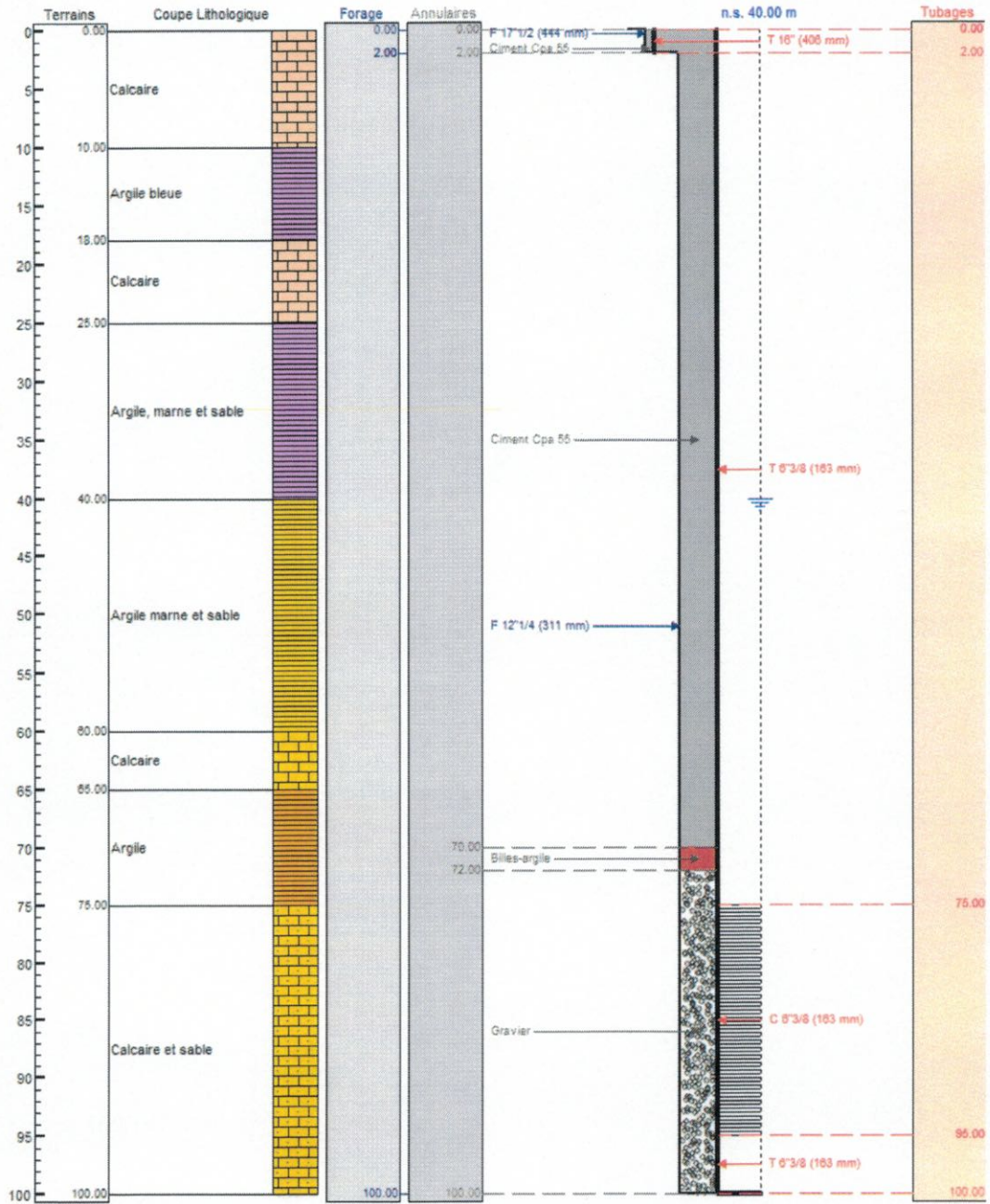
Pépinières Raymond



Annexe 3 : Photos du site avec leur localisation



Annexe 4 : Coupes prévisionnelles géologique et technique du forage



Annexe 5 : Environnement proche du forage sur photographie aérienne (source – géoportail 19/05/2017)



Annexe 6 : Localisation du forage vis-à-vis des sites Natura 2000

Environnement : aménagement, nature, paysage, risques, autorité environnementale, développement durable e



Contenu de la carte

ADMINISTRATIF

- ↳ Département aquitain
- ↳ Département hors Aquitaine
- ↳ Commune

NATURE

- ↳ N2000 - Directive Habitat
 - ↳ Habitats Naturels
 - ↳ Intérêt communautaire
 - ↳ Intérêt communautaire
 - ↳ Non communautaire
 - ↳ Inconnu
- ↳ Périumètre (DH)
- ↳ Périumètre (DH)
- ↳ N2000 - Directive Oiseaux
 - ↳ Périumètre (DO)
 - ↳ Périumètre (DO)

REFERENTIELS

- ↳ Carte IGN 1/25 000